

Faits marquants

Mildiou : risque localement en hausse. Symptômes en augmentation en Sud Drôme et Nord Vaucluse.

Black-rot : période de forte sensibilité des baies. Symptômes en augmentation en Sud Drôme et Nord Vaucluse.

Oïdium : 11% des parcelles présentent des symptômes sur grappes.

Vers de la grappe : début du vol 2^{ème} génération en secteurs médians et tardifs.

Flavescence Dorée : communiqué du SRAL en ligne sur le site de la DRAAF PACA, de la DRAAF Rhône Alpes et du CIRAME.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade I (pleine floraison)



Stade J (nouaison)



grains de plomb (2-3 mm)



grains de pois (4-5 mm)

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade baies de 4-5 mm à baies de 13-14 mm, stade baies de 6-9 mm majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies de 2-3 mm à baies de 10-12 mm, stade baies de 5-7 mm majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade nouaison à baies de 6-7 mm, stade baies de 3-5 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade pleine floraison à baies de 4-5 mm, stade baies de 2-3 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade pleine floraison à baies de 2-3 mm, stade nouaison majoritaire.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade baies de 8-10 mm.

Secteur III (moyen) : stade baies de 5-8 mm.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 3-5 mm.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 2-3 mm.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84

Mildiou sur grappes

Rot gris :

Les boutons floraux et jeunes baies (jusqu'au stade 2-3 mm) se couvrent d'efflorescences blanches : c'est le "Rot gris".



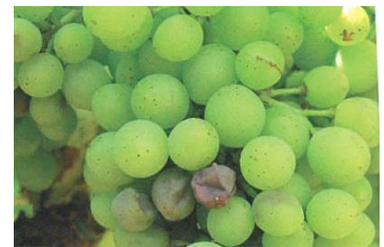
Photo CA13

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycellium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "Guide des Vignobles Rhône Méditerranée")



Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les fortes pluies enregistrées le 15 juin et très localement le 17 juin ont entraîné des contaminations détectées par les modèles Milstop et Potentiel Système. Le niveau de ces contaminations, indiqué par le modèle Milstop, est moyen à fort. Les symptômes issus de ces contaminations devraient être observés à partir du 27 juin.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 2 à 6 points.

Observations

De nouveaux symptômes sont observés, essentiellement sur feuilles.

41% des parcelles observées du 15 au 21 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles,

71% des parcelles observées ne présentent pas de symptôme sur grappes.

Estimation du risque (Territoire Sud Drôme/Enclave des papes) : fort en cas de pluie.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les pluies enregistrées le 15 juin et localement les 16 et 18 juin ont entraîné des contaminations détectées par les modèles Milstop et Potentiel Système. Le niveau de ces contaminations, indiqué par le modèle Milstop, est localement moyen à fort. Les symptômes issus de ces contaminations devraient être observés à partir du 27 juin.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 2 à 10 points.

Observations

De nouveaux symptômes sont observés essentiellement sur feuilles.

65% des parcelles observées du 15 au 21 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles, 88% des parcelles observées ne présentent pas de symptôme sur grappes.

Estimation du risque : fort en cas de pluie dans le nord du territoire et zone Ventoux, moyen en cas de pluie ailleurs.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les pluies localisés des 16 et 18 juin ont entraîné des contaminations de faible intensité, détectées par les modèles Milstop et Potentiel Système. Les symptômes issus de ces contaminations devraient être observés à partir du 27 juin.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 1 à 3 points sur les secteurs avec des pluies significatives, en baisse de 1 à 1,5 points dans le cas contraire.

Observations

De nouveaux symptômes sont observés essentiellement sur feuilles.

74% des parcelles observées du 15 au 21 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles, 87% des parcelles observées ne présentent pas de symptômes sur grappes.

Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, localement moyen à fort en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes, très localement fort à très fort en cas de pluie sur les secteurs de Tarascon et Aurons.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les pluies quasi généralisées du 15 juin et celles très localisées des 16, 18 ou 19 juin ont entraîné des contaminations détectées par les modèles Milstop et Potentiel Système.

Le niveau de ces contaminations, indiqué par le modèle Milstop, est localement moyen. Les symptômes issus de ces contaminations devraient être observés à partir du 27 juin. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 3 à 13 points sur les secteurs avec des pluies significatives, en baisse de 1 point dans le cas contraire.

Observations

De nouveaux symptômes sont observés essentiellement sur feuilles.

84% des parcelles observées du 15 au 21 juin ne présentent pas de symptôme sur feuille.

Estimation du risque (Territoire Provence) : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.



Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.



Rechercher les foyers primaires et repiquages issus des contaminations localisées des 7 et 13 juin.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Analyse du risque

Les conditions climatiques du 15 juin et localement celles des 16, 17 ou 18 juin ont pu entraîner des contaminations. Les symptômes pourraient être visibles à partir du 6 juillet.

Observations

Des nouveaux symptômes sur feuilles sont observés.

Sur 124 parcelles observées du 15 au 21 juin, 32 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 1 seule présente des symptômes sur grappes, parcelles situées majoritairement dans les territoires sud Drôme/Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône.



Black rot sur feuille (photo CA26)



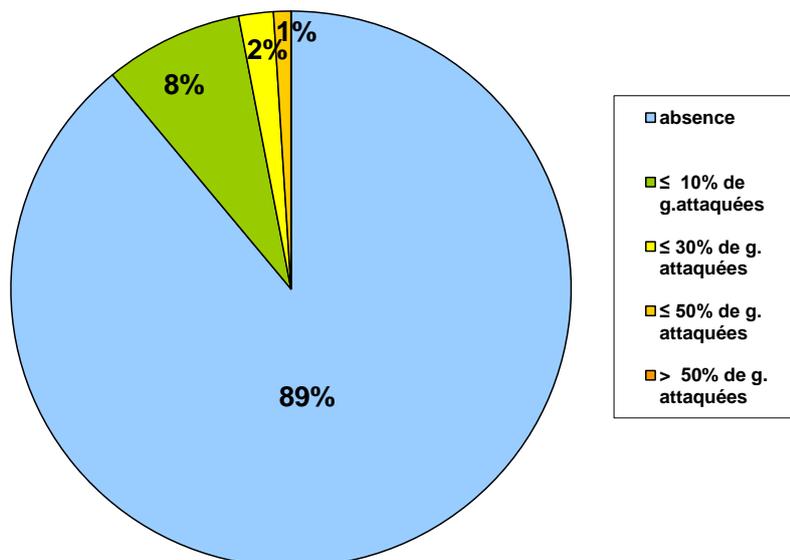
Black-rot sur grappe (photo CA26)

Estimation du risque (Black-rot) : risque faible sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015 et sans symptôme actuellement, moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme actuellement mais ayant présenté des attaques en 2015, fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes actuellement. Attention : **sensibilité maximale des baies du stade nouaison à fermeture de la grappe.**

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Observations : oïdium sur grappes



Sur 147 parcelles observées du 15 au 21 juin, 16 parcelles présentent des symptômes sur grappes.

g=grappes

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

Estimation du risque : fort sur tous les secteurs de précocité.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 2ème génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°2

Observations :

Le vol de la deuxième génération a débuté en secteurs médians et tardifs. Les premières pontes sont observées en secteurs II et III. La modélisation ACTIV prévoit les premières pontes à partir du 21 juin en secteur IV, du 25/06 en secteur V. Les premières larves sont prévues à partir du 23 juin en secteur III, du 27 juin en secteur IV, du 1^{er} juillet en secteur V, les premières larves L3 à partir du 25 juin en secteur I.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

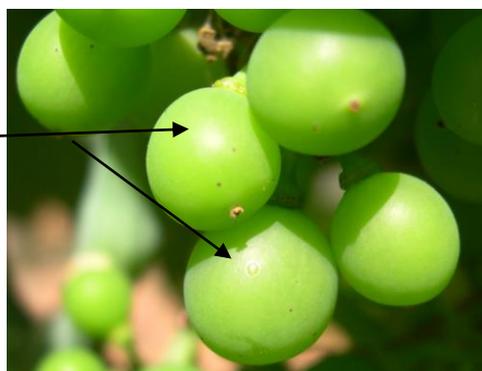


Eudémis adulte



Cochylis adulte

pontes
photo ca 83



larve d'eudémis

larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°12

Photos : FREDON PACA



Larves de Scaphoideus titanus



Adultes de Scaphoideus titanus

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites suivants :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9_SRA_%2030_mai_2016.pdf

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

De nombreuses informations techniques (symptômes, transmission de la maladie, surveillance de l'insecte vecteur et organisation des prospections) sont consultables sur le site de la FREDON PACA :

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree.html>

Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoulch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.